



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
VOSGES

M. Gilbert FRANÇOIS
Maire
MAIRIE
121 rue d'Alsace
88150 Bayecourt

Référence
JM/AMV/RB/AM

ÉPINAL, le 15 décembre 2022

Dossier sur le projet
Romuald BOGUENET

Objet : Avis Carte Communale

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 28 novembre 2022, vous avez transmis à la Chambre d'Agriculture des Vosges le dossier de révision de la carte communale de BAYECOURT et je vous en remercie.

Ce projet vise à être compatible avec le SCOT des Vosges Centrales. Notre analyse montre qu'il répond parfaitement aux objectifs de préservation de l'espace agricole et de pérennisation de l'activité.

Nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

- Le projet inclut une partie de la ZA 43 en zone constructible normalement réservée à l'accueil d'un entrepôt pour une entreprise située sur l'autre côté de la rue. Compte tenu de la proximité avec la ferme voisine, lors de l'instruction du Permis de Construire nous resterons vigilants à la destination de la construction qui ne pourra pas être une construction à usage d'habitation.
- La parcelle ZB 41 est une extension de la partie actuellement urbanisée. Elle est réalisée vers deux sites agricoles existants, l'un ICPE (85 mètres) et l'autre RSD (80 mètres). Dans le DOO, le SCOT des Vosges Centrales invite à ne pas développer les zones constructibles vers les sites agricoles (principe des 200 mètres). Cette extension ne respecte pas ce principe et le retrait de cette parcelle en zone constructible serait la bienvenue.

Siège Social

10 rue de la République

54100 TROUVES

Tel : 03 83 31 11 11

Site de Gérardmer

10 rue de la République

88100 GERARDMER

Tel : 03 83 31 11 11

Site de Neufchâteau

10 rue de la République

54100 NEUFCHATEAU

Tel : 03 83 31 11 11



Republique Française

Préfecture des Vosges

10 rue de la République

54100 TROUVES

Tel : 03 83 31 11 11

Site : www.vosges.chambre-agriculture.fr



A noter, il convient de souligner le travail réalisé sur un autre secteur de la commune qui respecte parfaitement ce principe de 200 mètres. Le retrait de la parcelle ZB 41 assure une approche cohérente à l'ensemble du projet.

Compte tenu des éléments ci-dessus, la Chambre d'Agriculture des Vosges émet un **avis favorable** à cette révision de la carte communale de BAYECOURT **dans la mesure** où notre remarque puisse être étudiée et retenue dans le cadre de votre projet communal.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes meilleures salutations.

Le Président,
Jérôme MATHIEU

✓ Certified by // yousign